

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

N°AURA 2025-E-006

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle
Nationale (RNN) du plan de Tuéda (73)**

Séance du 28 janvier 2025

Lors de la séance du 28 janvier 2025, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du plan de Tuéda pour la rénovation de la Cave de Tueda, chalet d'alpage à vocation pastorale.

Le CSRPN souligne la qualité exemplaire de ce dossier.

Considérant que ces travaux :

- visent à améliorer l'intégration paysagère du bâtiment, éviter les rejets d'effluents dans le milieu naturel et soutenir l'activité pastorale nécessaire à l'entretien de certains milieux ouverts comme le souligne le plan de gestion de la RNN ;
- ne produiront que des impacts résiduels négligeables après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction ;

le CSRPN **rend un avis favorable** avec les recommandations suivantes :

- concernant la phase de travaux :
 - réaliser les travaux à l'automne 2025 pour éviter le dérangement de la faune pendant cette phase ;
 - installer un filet anti-intrusion autour du chantier afin de limiter la pénétration des grenouilles rousses et tritons alpestres ;
- installer de dispositifs (rochers par exemple) pour éviter tout stationnement en dehors des places prévues dans le dossier ;
- réaliser un suivi photographique de l'emprise des travaux ;
- veiller à ce que les engins de chantier soient nettoyés et traités en dehors de la RNN ;
- réaliser un suivi d'une période de 5 ans du réensemencement des zones mises à nu, et prévoir des compléments de semence à 3 ans puis à 5 ans, si le taux de couverture est insuffisant ;
- demander la validation du gestionnaire de la RNN (parc national de la Vanoise) pour la transplantation des arbustes.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

